

Ville de SAULT-LÈS-RETHEL (Ardennes)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du vendredi 20 mars 2026

N° 006 - 2026

Conseillers

Nombre en exercice : 19
Nombre de présents : 18
Procurations : 1
Nombre de votants : 19

Votes

Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de la convocation :

16 mars 2026

affichée le :

16 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi vingt mars, à dix-huit heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances, pour procéder à l'élection du Maire et des Adjointes.

Après l'installation du conseil municipal et l'élection du Maire, conformément à la loi, Monsieur Michel KOCIUBA, Maire nouvellement élu, préside la séance.

Étaient présents : MM. KOCIUBA, CABOUILLET, CAPITAINE, DENIS, FALLON, GOURNET, LEBEGUE, RONSIN, STIENNE, VASCONI
MMES BENYAHIA, DEBREF, DUBRUNQUEZ, HAMEL, JACOB, LAVAY, POUPONNEAU, WILLEMET

Absents excusés :

Mme FONTAINE B. qui a donné pouvoir à Mr DENIS

Secrétaire de séance : M. DENIS Anthony

Le procès-verbal du 9 décembre 2025 est approuvé.

Objet : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.) DÉTERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article L.123-6,

Considérant que, selon les dispositions de l'article sus cité, le Conseil municipal est libre de fixer le nombre de membres siégeant au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, mais qu'il appartient de respecter une stricte égalité entre le nombre de membres nommés,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE** le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS à huit, soit :

4 membres élus par le conseil municipal

4 membres nommés par le maire

Monsieur le maire invite les groupes politiques et les associations à déposer leur liste de candidats sous quinzaine.

Le secrétaire de séance, Anthony DENIS



Le Maire, Michel KOCIUBA



En séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme, Sault-lès-Rethel, le 26/03/2026

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission

en sous-préfecture le 26/03/2026

de la publication le 26/03/2026

Mise en ligne sur le site internet le 26/03/2026